

## ANNEXE A LA DELIBERATION DU 20 MARS 2025 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

A compter du 1er avril 2025, le tableau des emplois permanents du SYMBHI est modifié comme suit :

Fonctions	Catégorie	Grade	Temps de travail
Directeur du SYMBHI	A+	Administrateur/ Ingénieur chef	35/35ème
Directeur adjoint du SYMBHI	A+	Ingénieur chef/Ingénieur principal	35/35ème
Directeur du pôle système d'endiguement	A	Ingénieur Principal	35/35ème
Adjoint au responsable du pôle système d'endiguement	A	Ingénieur/Ingénieur principal	35/35ème
Chargé d'exploitation	B	Technicien supérieur/technicien supérieur principal/technicien supérieur chef	35/35ème
Chargé de travaux	B	Technicien supérieur/technicien supérieur principal/technicien supérieur chef	35/35ème
Garde digues	C	Agent de maitrise/agent de maitrise principal	35/35ème
Chef d'équipe pour l'entretien et la surveillance des digues	C	Adjoint technique 1ère ou 2ème classe/ adjoint technique principal 1ère ou 2ème classe Agent de maitrise/agent de maitrise principal	35/35ème
Agent d'exploitation des digues	C	Adjoint technique 1ère ou 2ème classe/ adjoint technique principal 1ère ou 2ème classe	35/35ème
Agent d'exploitation des digues	C	Adjoint technique 1ère ou 2ème classe/ adjoint technique principal 1ère ou 2ème classe	35/35ème
Agent d'exploitation des digues	C	Adjoint technique 1ère ou 2ème classe/ adjoint technique principal 1ère ou 2ème classe	35/35ème
Responsable du pôle administratif	A	Attaché/Attaché principal	35/35ème
Gestionnaire RH et moyens généraux	B	Rédacteur /rédacteur principal	35/35ème
Gestionnaire budgétaire et comptable	B	Rédacteur /rédacteur principal	35/35ème
Gestionnaire financier et comptable	B	Rédacteur /rédacteur principal	35/35ème

Assistante administrative	B	Rédacteur /rédacteur principal/ Adjoint administratif principal 1ère classe/Adjoint administratif principal de 2e classe/ adjoint administratif	35/35ème
Gestionnaire marchés	B	Rédacteur /rédacteur principal	17/35ème
Chef de projet PAPI Drac	A	Ingénieur /Ingénieur principal	35/35ème
Chargé de mission contrat de rivière DRAC	A	Ingénieur	35/35ème
Technicien de rivière Drac	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Responsable de l'unité territoriale Grésivaudan	A	Ingénieur/ Ingénieur principal	35/35ème
Chargé de mission affluents du Grésivaudan	A	Ingénieur	35/35ème
Responsable de l'unité territoriale Drac	A	Ingénieur / Ingénieur Principal	35/35ème
Technicien de rivière Drac	B	Technicien territorial	35/35ème
Technicien de rivière Grésivaudan	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Responsable de l'unité territoriale Sud Grésivaudan	A	Ingénieur /Ingénieur principal	35/35ème
Technicien de rivière territoire Sud Grésivaudan	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Technicien de rivière territoire Sud Grésivaudan	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Responsable de l'unité territoriale Fure Morge	A	Ingénieur /Ingénieur principal	35/35ème
Chargé de mission Prévention des inondations du Bassin versant Paladru Fure Morge Olon Roize	A	Ingénieur	35/35ème
Chargé de mission contrat de rivière Paladru Fure Morge Olon	A	Ingénieur	35/35ème
Gestionnaire administratif	C	Adjoint administratif principal 1ère classe/Adjoint administratif principal de 2e classe/ adjoint administratif	35/35ème
Responsable de l'Unité territoriale Vercors	A	Ingénieur / Ingénieur principal	35/35ème
Garde digues	C	Agent de maitrise/agent de maitrise principal	35/35ème
Technicien de rivière Grésivaudan	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Chargé de mission GEMAPI sur les affluents de l'Oisans	A	Ingénieur	35/35ème
Technicien de rivière territoire de l'Oisans	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Gestionnaire des achats	A ou B	Attaché/Rédacteur/ Rédacteur principal	35/35ème
Technicien de rivière Voironnais Vercors	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Chef de projet PAPI romanche	A	Ingénieur	35/35ème
Chef de projet systèmes d'endiguement Grésivaudan	A	Ingénieur	35/35ème

Chargé de communication et de concertation	A	Attaché(e)/Attaché principal(e)	35/35ème
Technicien en charge de la gestion du DPF et de la maîtrise foncière	B	Technicien /technicien principal 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>ème</sup> classe	35/35ème
Responsable de l'unité territoriale Romanche	A	Ingénieur /Ingénieur principal	35/35ème
Secrétaire générale de la CLE	A	Ingénieur	35/35ème
Chargé de mission CLE	A	Ingénieur	35/35ème
Gestionnaire administratif	C	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe/Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe/ adjoint administratif	17/35ème
Chef de projet PAPI Grésivaudan	A	Ingénieur	35/35ème

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces emplois permanents peuvent être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. Leur rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et application du régime indemnitaire du SYMBHI.